

Aide au financement

Vous avez choisi une formation et vous aimeriez une prise en charge partielle ou globale de votre formation.

c'est simple et vous devez suivre les instructions suivantes :

1

Définir les priorités de financement

2

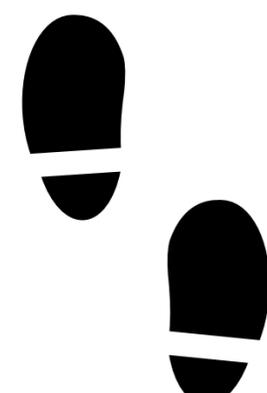
Faire le bon choix de votre opérateur de financement selon votre code NAF

3

Vous inscrire seul sur la plate forme avec les coordonnées du centre de formation que vous avez choisi

Fournir :

- **Le devis de formation**
- **La convention professionnelle ou le contrat professionnel**
- **Le programme de formation**
- **Votre document Urssaf**



Activité principale (selon le code NAF)	Fonds d'Assurance Formation
Profession libérale	Fonds interprofessionnel de formation des professionnels libéraux (FIF-PL)
Profession libérale médicale	Fonds d'assurance formation de la profession médicale (FAF-PM)
Commerçant et dirigeant non salarié du commerce, de l'industrie et des services	Association de gestion du financement de la formation des chefs d'entreprise (Agefice)
Artiste auteur	Fonds d'assurance formation des secteurs de la culture, de la communication et des loisirs (AFDAS)
Artisan, chef d'entreprise inscrit au répertoire des métiers (RM) et auto-entrepreneur artisan non inscrit au RM	Fonds d'assurance formation des chefs d'entreprises artisanales (FAFCEA)

**Les opérateurs de financement
selon votre code NAFE**



FAFCEA : Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprise Artisanale - 01.53.01.05.22

<https://www.fafcea.com/consulter-les-criteres-de-prise-en-charge/>



OPCO EP : Opérateur de Compétences des Entreprises de Proximité - 09.70.83.88.37

<https://www.opcoep.fr/criteres-de-financement>



FIFPL : Fonds Interprofessionnels de Formation des Professionnels Libéraux - 01.55.80.50.00

<https://www.fifpl.fr/profession-liberale/criteres-de-prise-en-charge>



AGEFICE : Association de Gestion de Financement de la Formation des Chefs d'Entreprises - 01.44.69.80.10

<https://communication-agefice.fr/>



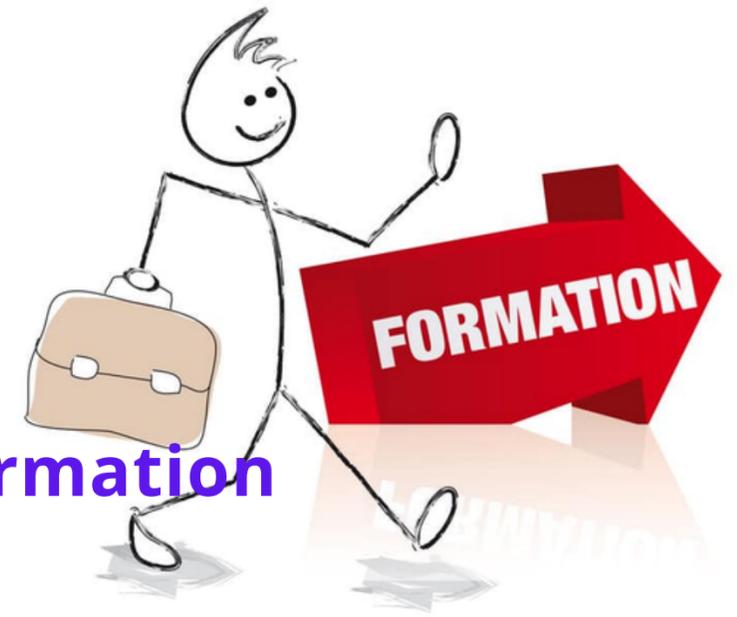
**AGEFIPH : Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées - 08.00.11.10.09
(gratuit depuis un poste fixe)**

<https://www.agefiph.fr/>

Les modalités de la prise en charge en formation professionnelle



- Trouver sa formation professionnelle
- Gérer l'inscription auprès du centre de formation (obtenir la convention professionnelle ou le contrat de formation professionnel, le devis et le programme de formation)



En auto-financement
sans prise en charge

Avec prise en charge

- Se rapprocher de l'opérateur de financement selon votre code NAFE = INSCRIPTION avec les documents relatifs à la formation
- Payer l'acompte de 30% pour réserver sa formation et payer le restant dû le 1er jour de la formation : par chèque, virement ou espèces

Les frais qui ne peuvent être pris en charge sont les suivants :

- Les frais pédagogiques
- Les frais de transport
- Les frais de repas
- Les frais d'hébergement
- La rémunération si tout ou partie de la formation est réalisée durant le temps de travail

